

Notes Editoriales

L'Association Médicale Canadienne et son Journal.

Nos lecteurs liront ailleurs le mémoire intéressant qui émane du Comité des Finances de l'Association.

Nous approuvons hautement cette proposition d'un journal où se rencontreront, se liront et se pourront apprécier les esprits dirigeants de la profession par tout le Canada, Nous disons les esprits dirigeants et par là nous entendons ceux qui lisent! En effet, un médecin qui suit les progrès de l'art médical par les journaux de sa spécialité, est un homme qui prend par là même part au progrès et il devient dans son milieu un des esprits dirigeants.

Nous savons parfaitement que nos lecteurs suivent assidument les progrès professionnels de préférence dans les publications françaises. La valeur des journaux de médecine de la France et de la Belgique est si haute, qu'elle ne le cède à celle d'aucun autre pays et que nous allons ainsi à la meilleure source pour nous inspirer, — bien qu'il y en ait d'autres également bonnes.

Aussi, la réponse de la profession médicale canadienne de langue française à l'invitation qui lui est faite ne fut-elle pas aussi éloquente et générale qu'on le désirerait, qu'il n'y aurait pas lieu d'en être très surpris. Pour juger au point, il faudrait savoir combien de nos collègues de langue anglaise lisent les journaux médicaux de France. Nous sommes absolument certain que la comparaison n'est pas à notre avantage.

Bien que le français nous soit plus facile, — ce qui n'est que naturel, — et que nous lisions régulièrement les publications médicales françaises, l'anglais nous est encore assez familier pour que nous sachions apprécier les journaux de langue anglaise, dont la teneur est hautement intéressante.

Aussi, ne pouvons-nous trop encourager nos amis et lecteurs à prendre part à ce grand mouvement de rapprochements de la profession canadienne. Nous retirerons cet avantage non seulement de la lecture du journal de l'Association, qui marquera le mouvement médical en indiquant ce qui est plus particulièrement canadien, mais aussi de l'occasion qui nous sera fournie de nous rencontrer en congrès chaque année. La réunion d'Ottawa, l'an dernier et celle de Winnipeg cet été, ont été fort intéressantes et agréables. Nous savons par expérience qu'il en sera de même à Toronto, où se réunira l'an prochain l'Association. Nous apprendrons — ceux qui ne le savent déjà — à apprécier la courtoisie de nos collègues des autres provinces — et ils nous entreverront peut-être sous un jour différent de celui qu'ils imaginent.

Donc, ne manquons pas de joindre le mouvement — et honorons la traite lorsqu'elle nous sera présentée.

A la profession Médicale

Mémoire du Comité des Finances de l'Association Médicale Canadienne.

Toronto, Oct. 1, 1909.

Mon cher Collègue,

Nous avons trouvé à propos d'attirer l'attention de la Profession par tout le Canada sur la proposition d'établir un Journal Médical, qui serait l'organe officiel de l'Association, et à cette intention nous soumettons à votre sérieuse considération les faits qui suivent.

À la réunion tenue à Montréal en 1907, l'Ass. Méd. Can. adopta définitivement une constitution avec règlements, et l'on décida qu'il convenait que notre Association, à l'instar de la British Med. Ass. de l'American Med. Ass. et d'autres associations identiques, possédât un journal qui serait en quelque sorte le porte-parole de la profession par toute la Puissance.

D'après la constitution, c'est au Comité des Finances qu'incombe la responsabilité entière de fonder et conduire le journal.

Bien des difficultés se présentèrent lorsque votre Comité se mit à étudier la question. Ainsi, tandis que chez nos voisins américains il existe 80,000 praticiens dans les rangs desquels l'association peut recruter ses membres, et qu'en Angleterre The British Med. Ass. publie son journal hebdomadaire de 20,000 à 22,000 exemplaires, nous avons par contre au Canada à peine 6,000 praticiens. Encore ceux-ci sont-ils disséminés sur une étendue de territoire telle que leur assistance aux réunions annuelles ne pourra jamais être régulière.

D'après ses pouvoirs le Comité des Finances fit passer un acte d'incorporation par le Parlement fédéral conférant à l'association entr'autres pouvoirs celui de publier un journal.

Voici le plan adopté et proposé par le Comité des Finances.

A. Augmenter à \$5 la souscription annuelle à l'association.

B. Que les membres soient acceptés en permanence et que comme tels leurs honoraires de membres soient dus régulièrement chaque année, qu'ils assistent ou non aux réunions de l'association.

C. En retour de cette contribution annuelle, donner à chaque membre:

1o. Un journal mensuel.

2o. Un certificat de membre de l'Ass. Méd. Canadienne.

3o. Un certificat de membre de l'Ass. Méd. Provinciale, spéciale à son lieu de résidence.

En vue du mouvement lancé par les quatre provinces de l'Ouest pour l'établissement d'un Bureau Commun pour la licence et en vue de la majorité évidente en faveur du Bill Roddick à la réunion de l'association à Winnipeg l'été der-